

## **Résumé de la CADDRA :**

### **Rapport du conseil consultatif sur la mise en œuvre du régime national d'assurance-médicaments**

Les recommandations publiées le mois dernier par le Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments, si instaurées, affecteront directement les membres et les associés de la CADDRA pratiquant au Canada.

Le rapport fournit un aperçu de haut niveau de la création d'une nouvelle Agence nationale des médicaments dont le premier mandat est de créer une liste nationale de médicaments assurés (liste de médicaments couverts par un régime national d'assurance-médicaments). Le rapport ne mentionne pas de noms spécifiques de médicaments comme ceux prescrits pour traiter le TDAH.

Le résumé suivant de la CADDRA fournit un aperçu des conclusions du Conseil consultatif et de ses recommandations pour réaliser des économies importantes, et obtenir un accès uniforme et équitable aux médicaments d'ordonnance pour tous les Canadiens selon leur besoin et non leur capacité de payer.

#### **Sommaire exécutif**

Le Conseil consultatif recommande que le Canada mette en œuvre un régime national d'assurance-médicaments universel, public à payeur unique. Le rapport conclut qu'il y a un large consensus chez les Canadiens pour un accès aux médicaments d'ordonnance en fonction de leurs besoins et non de leur capacité de payer, et offerts d'une façon équitable et durable.

De plus, le rapport révèle également que malgré que plusieurs Canadiens aient une certaine forme de couverture, le Canada s'appuie sur une mosaïque déconcertante de plus de 100 régimes publics d'assurance-médicaments et plus de 100 000 régimes privés avec une panoplie de primes, de copaiements, de franchises et de limites annuelles. Il y a des disparités significatives dans la couverture et plus de 7,5 millions de citoyens, un Canadien sur cinq, n'ont soit aucune assurance pour les médicaments d'ordonnance ou soit une assurance insuffisante pour couvrir leurs besoins médicaux. Voici les autres conclusions du rapport :

- Au cours de la dernière année, un ménage sur cinq a rapporté qu'un membre de la famille n'a pas pris ses médicaments tels qu'ils lui ont été prescrits, en raison du coût prohibitif;
- Au cours de la dernière année, près de trois millions de Canadiens ont dit qu'ils n'avaient pas les moyens de payer au moins un de leurs médicaments d'ordonnance;

- Les gens bénéficiant d'une assurance ont également de la difficulté à payer leurs médicaments en raison des copaiements, des coassurances et des franchises. Sur les trois millions de personnes ne pouvant se permettre de se procurer leurs médicaments, 38 % étaient couverts par une assurance privée et 21 % par le régime public, mais la couverture ne couvrait pas suffisamment les coûts.
- Près d'un million de Canadiens ont dû couper dans l'alimentation et les frais de chauffage pour payer leur médication; et
- Près d'un million de Canadiens ont emprunté de l'argent pour payer leurs médicaments d'ordonnance.

Le Conseil a regardé attentivement un éventail d'approches partout dans le monde et au Canada qui pourraient servir de guide pour un régime national d'assurance-médicaments. Le Conseil a observé que les pays ayant des systèmes de santé très performants incluent la couverture des médicaments d'ordonnance dans leurs régimes de soins de santé universels publics.

Le rapport indique qu'en s'unissant, les régimes d'assurance-médicaments pourraient augmenter leur pouvoir de négociation auprès des compagnies pharmaceutiques, ce qui entraînerait une baisse des prix des médicaments. Le Conseil recommande que le gouvernement fédéral travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les partenaires pour établir un régime d'assurance-médicaments universel et public à payeur unique au Canada.

Les provinces instaурeraient le régime selon les normes fédérales. Le Conseil recommande la création un nouveau transfert de fonds fédéral à cette fin, pour que le fédéral paie pour les coûts supplémentaires du régime.

Tous les Canadiens auraient accès à une liste de médicaments d'un formulaire national. Les médicaments essentiels sur la liste des médicaments coûteraient 2 \$ en copaiement, tandis que les autres médicaments coûteraient 5 \$. Aucune personne ou famille ne paierait plus de 100 \$ par année.

Les personnes sur l'aide sociale, recevant le Supplément de revenu garanti ou les prestations d'invalidité du fédéral seraient exemptées du copaiement.

Le Conseil a conclu que le meilleur régime pour le Canada serait d'organiser un régime universel d'assurance pour les médicaments d'ordonnance configuré de la même façon que le régime universel de soins de santé. Le gouvernement instituera le régime national d'assurance-médicaments par une nouvelle loi englobant les cinq principes fondamentaux de la Loi canadienne sur la santé :

- **Universalité** : Tous les résidents canadiens devraient avoir un accès équitable au régime national d'assurance-médicaments;
- **Intégralité** : Régime d'assurance-médicaments incluant un large éventail de traitements sécuritaires, efficaces et fondés sur les données probantes;

- **Accessibilité** : Accès aux médicaments d'ordonnance selon les besoins médicaux, pas la capacité de payer;
- **Transférabilité** : Couverture transférable dans toutes les provinces et tous les territoires lorsque les gens voyagent ou déménagent;
- **Gestion publique** : Régime d'assurance-médicaments financé et administré par le public.

## **Création d'une agence nationale des médicaments**

Le régime d'assurance-médicaments commencerait avec la création d'une agence nationale des médicaments (le financement initial de l'agence a été annoncé dans le budget fédéral 2019). La nouvelle agence serait une organisation indépendante, avec une forte représentativité de patients, imputables envers les Canadiens, directement et indirectement par les Ministères de la santé fédéral, provinciaux et territoriaux. Il serait administré en collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et aurait des patients siégeant au Conseil d'administration.

## **Stratégie nationale sur la prescription et l'utilisation appropriées des médicaments**

Les professionnels de la santé canadiens choisissent les médicaments, et la quantité, nécessaires à leurs patients. L'Agence canadienne des médicaments devrait établir une stratégie pour mieux prescrire et utiliser les médicaments. Cette stratégie s'ajouterait à l'élaboration d'une liste nationale des médicaments fondée sur les données probantes et pourrait inclure des initiatives à appuyer.

- Meilleures prescriptions par les professionnels de la santé selon des lignes directrices, des évaluations, des rétroactions et des outils; et
- Une utilisation plus appropriée des médicaments par les prescripteurs et les patients par des formations ciblées et des campagnes de sensibilisation.

### **Le Conseil recommande que :**

- L'Agence nationale des médicaments crée et met en œuvre une stratégie nationale de prescription appropriée pour soutenir les prescripteurs et aider les patients à mieux comprendre les choix de traitement pharmaceutique qui leur sont offerts;
- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux réglementent les paiements de l'industrie pharmaceutique aux professionnels de la santé, aux institutions et aux groupes de patients, commençant par la divulgation publique de tels paiements.

## **Création d'une liste nationale de médicaments**

Parmi les premiers mandats de l'Agence nationale des médicaments, on retrouve la création d'une liste nationale des médicaments qui seront couverts par un régime

national d'assurance-médicaments. L'agence approuverait les médicaments à ajouter à la liste, selon l'efficacité et le mérite. La liste initiale inclurait les médicaments essentiels couvrant la plupart des principales pathologies et représentant environ la moitié des prescriptions. Ceux-ci seraient offerts par le régime national d'assurance-médicaments à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Au cours des cinq prochaines années, des médicaments d'ordonnance supplémentaires seraient ajoutés à la liste nationale au fur et à mesure que des ententes sur les prix et l'approvisionnement seraient négociées avec les fabricants. La liste nationale des médicaments complète serait en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

L'agence aurait également le mandat de fournir une orientation sur l'utilisation appropriée des médicaments et de surveiller leur innocuité et leur efficacité après leur commercialisation. Selon le Conseil, concentrer ses opérations sous une seule organisation rendrait le régime d'assurance-médicaments plus efficace et accélérerait l'accès aux nouveaux médicaments, de même qu'améliorerait l'uniformité de l'accès aux médicaments d'ordonnance à travers le Canada.

### **Recommandations du Conseil :**

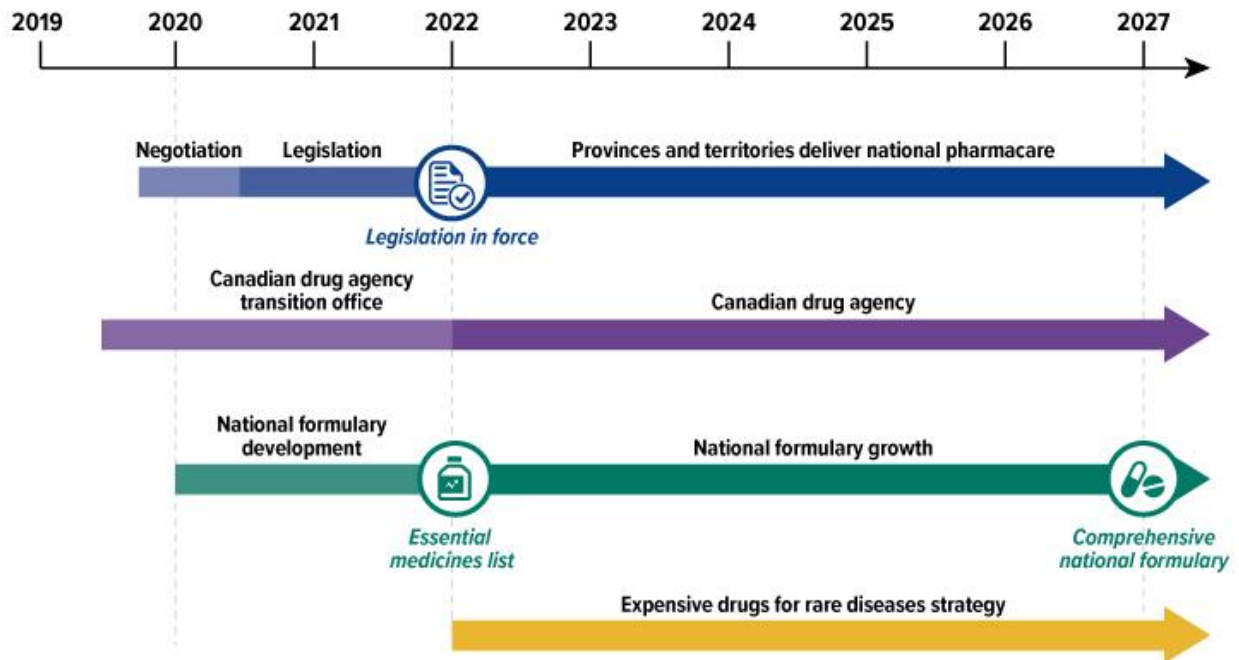
La liste nationale des médicaments devrait :

- Être complète et fondée sur les données probantes;
- Inclure les médicaments d'ordonnance qui traitent des problèmes de santé physique et mentale;
- Offrir des options de traitement appropriées selon l'âge, la race, l'origine ethnique, le sexe et l'identité sexuelle, en autres facteurs, pour répondre aux besoins de tous les Canadiens;
- Inclure des médicaments d'ordonnance qui répondent aux besoins spécifiques et uniques des enfants et des jeunes.

### **Le Conseil recommande également :**

- De développer une stratégie pour aborder la disponibilité de médicaments approuvés et leurs formulations;
- Le lancement, par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, du régime national d'assurance-médicaments en offrant une couverture universelle avec une liste de médicaments essentiels d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2022;
- L'expansion de la liste initiale par les gouvernements vers une liste complète avant le 1<sup>er</sup> janvier 2027;
- La création par l'Agence canadienne des médicaments d'un calendrier d'évaluation, de négociation et d'ajout à la liste nationale de médicaments d'ordonnance, pendant son expansion. Le calendrier devrait prioriser les produits qui sont déjà couverts par la plupart des régimes publics, répondre aux priorités de santé publique nationale et réduire la variabilité de l'accès à travers le pays.

## Calendrier de la mise en œuvre du régime d'assurance-médicaments :



## Soutien aux professionnels de la santé

Le rapport mentionne qu'un régime national d'assurance-médicaments signifie que les prescripteurs pourront s'attendre à ce que leurs patients aillent remplir leur ordonnance. Les médecins et les autres prescripteurs n'auront plus à demander aux patients s'ils sont couverts par une assurance privée, et ensuite modifier leur ordonnance. Selon le Conseil consultatif, retirer les barrières budgétaires aux Canadiens lorsqu'ils vont chercher leurs médicaments facilitera le maintien ou l'amélioration de leur santé, réduisant le besoin de visiter leur médecin ou d'être hospitalisé.

## Qui sera couvert par le régime national des médicaments?

Le Conseil recommande que tous les résidents canadiens soient admissibles au régime national des médicaments pour assurer à tous un accès aux médicaments dont ils ont besoin pour maintenir leur santé physique et mentale.

## Quels médicaments seront couverts par le régime national?

Le Conseil recommande que le régime national couvre une liste nationale de médicaments d'ordonnance et de produits connexes pour assurer que tous les Canadiens aient un accès équitable aux médicaments dont ils ont besoin pour maintenir ou améliorer leur santé.

## **Quels coûts seront payés par les patients?**

Le Conseil recommande que les montants décaissés pour tous les produits sur la liste nationale ne dépassent pas 5 \$ par ordonnance, avec un copaiement de 2 \$ pour les médicaments essentiels, et un maximum annuel de 100 \$ par ménage par année pour assurer que les patients n'aient pas d'obstacle à l'accès.

Les gens recevant de l'aide sociale, des prestations d'invalidité ou le Supplément de revenu garanti du fédéral seraient exemptés des copaiements.

## **Collaboration des gouvernements**

Le Conseil recommande que les provinces et les territoires offrent le régime national d'assurance-médicaments de façon à se conformer ou à surpasser les normes nationales convenues, en échange d'un financement fédéral. Il recommande que le gouvernement fédéral travaille en collaboration et en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour débiter la mise en œuvre du régime national d'assurance-médicaments en 2020, même si toutes les juridictions ne sont pas en mesure de le faire au départ.

## **Législation**

Le Conseil recommande que le gouvernement fédéral entérine les principes des normes nationales du régime national dans une loi fédérale, indépendante et distincte de la Loi canadienne sur la santé, afin de démontrer son engagement continu à collaborer au régime national et à fournir un financement dédié.

Le Conseil recommande que la loi fédérale précise comment les gouvernements travailleront ensemble et partageront les coûts, dresse la liste des responsabilités fédérales et inclut les étapes nécessaires pour que les gouvernements provinciaux et territoriaux participent au régime national.

## **Conclusion**

Le régime national d'assurance-médicaments présenterait un nouveau pilier au système universel de soins de santé, un premier changement majeur en plus de 50 ans.

Le Conseil voit des bienfaits considérables et immédiats pour les Canadiens. Lorsque les patients se rendront en pharmacie avec leur ordonnance et leur carte d'assurance maladie, ils ne paieront pas plus de 2 ou 5 \$, selon le médicament. Un simple antibiotique coûtera 2 \$. Pour un médicament qui coûte des dizaines de milliers de dollars, le copaiement sera de 5 \$.

Le maximum payé par un ménage pour des médicaments d'ordonnance sera de 100 \$ par année. Comme la moyenne des ménages canadiens dépense environ 450 \$ pour des médicaments d'ordonnance, cela signifie que les familles canadiennes économiseront, en moyenne, 350 \$ par année.

En résumé, le rapport indique que le régime national d'assurance-médicaments remplacera une mosaïque de milliers de régimes qui sont près de leur point de rupture financier (et laissant pourtant des millions de Canadiens sans les médicaments dont ils ont besoin) avec un seul qui est durable, juste et équitable, où tous les Canadiens auront accès aux médicaments selon leur besoin, et non leur capacité à payer.

**Pour une version complète du rapport, veuillez cliquer sur les liens suivants :**

Anglais :

<https://www.canada.ca/en/health-canada/corporate/about-health-canada/public-engagement/external-advisory-bodies/implementation-national-pharmacare/final-report.html#4>

Français :

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/a-propos-sante-canada/mobilisation-publique/organismes-consultatifs-externes/mise-en-oeuvre-regime-assurance-medicaments/rapport-final.html>